

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 96.00.354.002.0 DU 24 OCTOBRE 1996

Compteurs de volume de gaz
à turbine SCHLUMBERGER
modèle FLUXI NM
de désignations G2500 et G4000

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

SCHLUMBERGER Industries, 420 rue d'Estienne d'Orves, BP 34, 92704 Colombes Cedex.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 90.0.01.354.9.0 du 5 mars 1990 (1), complété par le certificat n° 91.00.354.002.0 du 5 septembre 1991 (2), relatifs aux compteurs de volume de gaz à turbine SCHLUMBERGER modèle NM de désignations G100 à G650 et modèle FLUXI NM de désignations G1000 à G4000.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volume de gaz à turbine SCHLUMBERGER modèle FLUXI NM de désignations G2500 et G4000 de diamètre intérieur

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1990, page 475.

(2) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 886.

des brides de raccordement 400 nm (DN400), faisant l'objet du présent certificat, différent des modèles approuvés par les certificats précités par le matériau utilisé pour le rotor de la turbine. Ce dernier est désormais en aluminium, moulé en une seule pièce.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat n° 90.0.01.354.9.0 précité.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'en février 2000.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas décrivant le modèle objet du présent certificat sont déposés à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant sous la référence DA 13-990.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA